



**Bruxelles, le 10 janvier 2022  
(OR. fr)**

**15238/21**

**CSDP/PSDC 672  
CFSP/PESC 1267  
BIH 23  
PSC DEC 48  
COWEB 171  
EUMC 299**

**NOTE POINT "I"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents

---

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine etabrogeant la décision (PESC) 2021/5 (BiH/32/2022).  
- Autorisation de publication au Journal Officiel

---

1. Le 10 janvier 2022, le Comité politique et de sécurité, conformément à l'action commune 2004/570/PESC du Conseil du 12 juillet 2004 relative à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, et notamment son article 11, a adopté la décision suivante:
  - Décision du COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine abrogeant la décision (PESC) 2021/5 (BiH/32/2022), dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 15031/21 CSDP/PSDC 661 PESC/PESC 1241 BIH 22 PSC DEC 46 COWEB 168, EUMC 289.
2. Le Comité des représentants permanents est invité à décider, conformément à l'article 19 paragraphe 7 point g) du règlement intérieur du Conseil, de publier dans la partie «II actes non législatifs» du Journal officiel la décision du COPS mentionnée ci-dessus.